

COMMUNE DE MONTADY
Réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2021
COMPTE RENDU DE SEANCE

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2021

Le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2021 a été validé sans observation par les membres du Conseil Municipal présents.

2) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis la réunion du 30 mars 2021, le maire a pris les décisions suivantes :

- 25 mars 2021 : Avenant n°3 au marché de construction du complexe sportif. Lot n°2 Eiffage – Frances, moins-value de 2 272€ HT.

3) Budget principal M 14. Compte Administratif 2020

A la majorité par 22 voix pour et 3 voix contre (Mmes AMMAR, CAILLAULT, M. MAZZELLA),

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés.....	264 748,87€	1 652 493,86€	1 917 242,73€
Opérations de l'exercice...	3 046 634,31€	3 835 352,35€	2 269 860,64€	1 541 929,28€	5 316 494,95€	5 377 281,63€
Totaux.....	3 046 634,31€	4 100 101,22€	2 269 860,64€	3 194 423,14€	5 316 494,95€	7 294 524,36€
Résultats de clôture.....	1 053 466,91€	924 562,50€	1 978 029,41€
Restes à réaliser.....	1 304 662,91€	448 446,86€	1 304 662,91€	448 446,86€
TOTAUX CUMULÉS.....	1 053 466,91€	1 304 662,91€	1 373 009,36€	1 304 662,91€	2 426 476,27€
RÉSULTATS DÉFINITIFS	1 053 466,91€	1 053 466,91€

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : **Mmes ALAZET, AMMAR, BERNA, BENITEZ, BERTHOMIEU, CAILLAULT, COLLYN, COSSIA, ESTRADÉ, GOURDON, GRANADOS, TORTES, PUISSANT.**

MM BELKOWSKI, BOYER, BRETON, CASTAN, CAYLA, CORNUCHE, GAUDENZI, MAZZELLA, PALAZY, PEPOZ, SANCHO, SOSTE.

4) Affectation résultat d'exploitation 2020 Budget principal M 14

Le Conseil,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente un excédent d'exploitation de 1 053 466,91 €

A la majorité par 22 voix pour et 3 voix contre (Mmes AMMAR, CAILLAULT, M. MAZZELLA),

Décide d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020	
<u>POUR MEMOIRE</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	264 748,87 €
Plus values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement.....	
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE:</u>	
EXCEDENT.....	1 053 466,91 €
DEFICIT	

A) EXCEDENT AU 31/12/2020	1 053 466,91 €
Affectation obligatoire:	
* Apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* Aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisations)	
* À l'exécution du virement à la section d'investissement.....	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves: compte 1068.....	1 003 466,91 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....€).....	50 000,00 €
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2021)	
B) DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2021)	
Excédent disponible (voir A solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT: AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

5) M 14. Budget principal. Approbation du compte de gestion 2020.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

6) Fiscalité directe locale : Taux d'imposition 2021

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, Vu l'état de notification des taux d'imposition 2021, Considérant que le produit fiscal attendu pour l'année et inscrit au budget primitif ne nécessite pas d'augmentation des taux, A l'unanimité, par 25 voix pour,

- Décide de fixer les taux à :
- Taxe foncière propriétés bâties : 47,36% (25,91% ville + 21,45% département)
- Taxe foncière propriétés non bâties : 78,06%

7) Indemnités de fonction des élus.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications de M. le Maire, A la majorité par 22 voix pour et 3 abstentions (Mmes AMMAR, CAILLAULT, M. MAZZELLA), valide le tableau annexé à la délibération.

8) Cession de terrains communaux à des particuliers

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 25 voix pour,

- Se prononce favorablement pour la vente des quatre terrains cités ci-dessus aux acquéreurs précisés ci-dessus,
- Valide les conditions à respecter par les futurs propriétaires de respecter les zones inondables et servitudes,
- Autorise Monsieur Le Maire à les céder à 10€/m² et à signer toute pièce s'y rapportant,

9) Questions Diverses

- Mme AMMAR questionne la municipalité sur le marché de Montady. Elle souhaite savoir s'il est prévu de l'améliorer.

- Mme BERTHOMIEU indique que des commerçants supplémentaires ont été démarchés, et que lorsqu'ils venaient, ils ne restaient pas longtemps.

- M. CASTAN répond qu'il est d'accord avec la remarque de Mme AMMAR, que le marché est petit, qu'il ne peut pas attirer dans ces conditions, que toutes les idées sont bonnes à prendre.

- Mme AMMAR expose qu'à son sens le marché ne fonctionne pas car le centre-ville manque d'animations.

- M. CASTAN précise que la municipalité propose bon nombre d'animations tout au long de l'année, mais que le centre du village n'a pas été bien pensé, notamment à cause de l'implantation des logements aux arcades. Qu'une réflexion globale du centre est en cours.

Il indique que toutes les remarques constructives seront entendues.